



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

BIENNALE 2026 "LES MONDES INVISIBLES" - PROGRAMMATION CULTURELLE ASSOCIEE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ

Considérant que la Priorité n°3 du Projet de territoire a pour enjeu de garantir l'accès à l'offre et la pratique culturelle,

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise la deuxième édition de la Biennale des arts visuels intitulée « Les Mondes Invisibles : d'Augustin Lesage à aujourd'hui » du 23 mai au 15 novembre 2026,

Considérant qu'une programmation culturelle associée est proposée dans les équipements communautaires et hors-les-murs,

Considérant que le Conservatoire Communautaire produit le conte musical « Le Château d'Indelberg » les 6 et 7 juin à Billy-Berclau,

Considérant que la production du conte requiert la location de matériels de sonorisation et d'éclairage auprès de l'entreprise 7 Rental/SLS Group dont le siège social est à Fresnes-les-Montauban (62490), Carrefour de l'Artois, ZA Légère, pour un montant de 4 273,81 € hors taxes,

Considérant que ce marché de fournitures et services peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de son montant inférieur au seuil défini article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la location de matériels de sonorisation et d'éclairage auprès de l'entreprise 7 Rental/SLS Group dont le siège social est à Fresnes-les-Montauban (62490), Carrefour de l'Artois, ZA Légère, pour un montant de 4 273,81 € hors taxes, pour l'organisation du conte musical « Le Château d'Indelberg » dans le cadre de la 2ème édition de la Biennale des arts visuels.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **3 AVR. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 7 AVR. 2026**

Et de la publication le : **- 7 AVR. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien